BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 2575

82 – TARN-ET-GARONNE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE MONTAUBAN

Ventes et cessions

333 870 814 RCS Montauban.
SARL MULTICODIS.
Forme : Société à responsabilité limitée.
Capital : 100000.00 EUR.
Adresse : Avenue de la Première Armée, 82000 Montauban.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 14 JUIN 2024, la société SODIBAG, SAS au capital de 500 000 €, ayant son siège social à MONTAUBAN (82000) 1230 rue de l'Abbaye, immatriculée au RCS de MONTAUBAN sous le numéro 319 822 953 et la société MULTICODIS, SARL au capital de 100 000 €, ayant son siège social à MONTAUBAN (82000) 721 rue de la Première Armée, immatriculée au RCS de MONTAUBAN sous le numéro 333 870 814, ont établi le projet de leur fusion par voie d'absorption de la société MULTICODIS par la société SODIBAG. La société MULTICODIS ferait apport à la société SODIBAG de la totalité de son actif, soit 1 483 699 €, à charge de la totalité de son passif, soit 953 294 €. La valeur nette des apports s'élèverait à 530 405 €. La société SODIBAG détenant la totalité des 500 parts sociales composant le capital social de la société MULTICODIS, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital et aucun rapport d'échange n'a été déterminé. Il résulterait de l'annulation des parts de MULTICODIS détenues par SODIBAG un mali de fusion 840 362 €. La société SODIBAG sera propriétaire des biens apportés à compter du jour de la réalisation définitive de la fusion soit à la date d'approbation de la fusion par l'Assemblée Générale Extraordinaire de la société absorbante qui sera la date de réalisation de la fusion, sous réserve de la publicité prescrite par l'article R.236-2 du Code de commerce. Toutes les opérations actives et passives, effectuées par la société MULTICODIS depuis le 1er mars 2024 jusqu'au jour de la réalisation définitive de la fusion seraient prises en charge par la société SODIBAG. La société MULTICODIS sera dissoute de plein droit sans liquidation, à la date de la réalisation définitive de la fusion. Les créanciers de la société SODIBAG, ainsi que ceux de la société MULTICODIS, dont les créances sont antérieures au présent avis, pourront faire opposition à la présente fusion dans les conditions prévues aux articles L. 236-14 et R. 236-8 du Code de commerce, soit trente jours à compter de la présente publication, devant le Tribunal de commerce compétent. Conformément à l'article L. 236-6 du Code de commerce, le projet de fusion a été déposé au greffe du Tribunal de commerce de SAINTES au nom des deux sociétés le 14 juin 2024..